



**PROCES VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 NOVEMBRE 2021  
VALANT COMPTE RENDU**

Date de la Convocation :	05/11/2021
Début de Séance :	11 h 30
Fin de Séance :	12 H 45
Présents :	Mr Alain GABERT, Maire Mr Marc GIARDINI, 1 <sup>er</sup> Adjoint, Mr Gérard UGHETTO, 2 <sup>ème</sup> Adjoint, Mr Yann LE ROHELLEC, 3 <sup>ème</sup> Adjoint Mr Michel FAURE Mr Philippe PAPILLON Mme Brigitte REYNAUD Mme Béatrice MARRIE Mme Catherine LECLERC Mr Renaud GABERT
Absents excusés :	
Absents :	Mme Mélanie GIRARD
Pouvoirs :	
Secrétaires de Séance :	Monsieur Yann Le Rohellec, Adjoint au Maire
Conseillers en exercice :	11
Conseillers Présents :	10
Conseillers Votants :	11

**ORDRE DU JOUR**

<b>1</b> Adressage
<b>2</b> Questions diverses

Monsieur le Maire compte 10 membres présents, quorum étant atteint, déclare la séance ouverte à 11h30.  
Monsieur Yann Le Rohellec, Adjoint au Maire est désigné en qualité de secrétaire de séance.

**1 Adressage**

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques.

Il rappelle qu'une délibération n° 47/2020 du 15 octobre 2020, avait été actée concernant l'acceptation du principe de dénomination et de numérotation des voies de la commune, ainsi que le devis établi par la poste.

La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue et de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L 2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales, aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire, qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».



La dénomination des voies de la commune ainsi que la numérotation des points d'adresses est présentée au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Considérant l'intérêt communal que représente la dénomination des voies publiques :

VALIDE : Le principe général de dénomination et numérotation des voies de la commune,  
Les noms attribués à l'ensemble des voies communales (liste en annexe de la présente délibération),

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

ADOPTE : Les dénominations suivantes ainsi que les principes de numérotation associés :

Route des Isnards	Chemin de Champs de Sicaude
Chemin de l'Abbé Thouard	Chemin des Barberis
Chemin des Colombets	Chemin du Moulin Virgile
Chemin des Marinons	Chemin du Moustier
Chemin des Gabriels	Chemin de la Fontaine
Route de Carpentras	Place Jean Gabert
Route de Flassan	Chemin Romain
Route de la Gabelle	Chemin de Sous Ville
Chemin des Marins	Rue de la Bourgade
Chemin des Bessons	Place Léon Doux
Chemin de Savournin	Rue de la Petite Bourgade
Chemin de Flaoussiers	Rue de l'Eglise
Route de la Nesque	Place de la Liberté
Chemin du Coulet de Jussian	Impasse du Cœur
Route du Grand Vallat	Grande Rue
Route du Pont Rouge	Rue de l'Hospice
Route de la Tuilière	Place de la Forge
Route des Michelets	Rue du Portail Meunier
Route de la Balate	Petite Rue du Four à Pain
Chemin des Garreaux	Rue de la Prison
Chemin du Plan d'eau	Rue du Pré d'Estève
Route de Javon	Chemin de Saint-André
Chemin de Grange Neuve	Chemin du Moulin d'Archambaud
Route de Méthamis	

Nota 1 : Est joint en annexe en appuis du présent PV de délibération un document de synthèse portant récapitulation de la dénomination et de la numérotation associée pour les besoins du Service National de l'Adressage.

Nota 2 : Une copie du présent PV de délibération sera adressée à l'établissement postal de Cavailon.



DIT que l'acquisition des nouvelles plaques de rues, des panneaux pour les voiries communales, ainsi que celles des nouvelles numérotations seront financés par la commune. La dépense sera inscrite au budget primitif 2022.

---

### 13 Questions diverses

---

**Travaux de toiture** : Il est demandé de revoir les devis reçu et demander aux entrepreneurs de se baser sur les travaux similaires.

**Tracteur** : Le tracteur étant tombé en panne, une discussion est lancée sur la nécessité de le faire réparer ou de le changer. Les membres présents optent pour l'acquisition d'un nouveau tracteur d'occasion plus approprié aux travaux à réaliser pour la commune et demande de voir le plan de financement à ce sujet.

**Photovoltaïque** : La question est posée de savoir où en est le projet photovoltaïque présenté par TOTAL Energies sur Saint Hubert et Lausemolan. Monsieur le Maire explique l'entretien qui a eu lieu à Monieux et dans lequel nous avons appris que la zone et la commune de Monieux en général était classée en zone « aléa fort feux de forêt. De ce fait, le deuxième projet sur Bois Tomba est lui aussi en stand-by.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre question ou remarque n'étant formulée, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 12h45.